

À

Monsieur le Maire

Monsieur Marc Chassaubéné, adjoint / élu délégué à la culture

Copie :

- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
- Groupes politiques du conseil municipal

Objet : Absence d'inscription d'une subvention exceptionnelle annoncée publiquement lors de l'Assemblée générale de l'association

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Élu,

L'association de l'école de Musique de Solaure s'engage depuis trois ans dans une transformation progressive de son organisation afin d'assurer la pérennité de son action culturelle et éducative, et de s'adapter aux évolutions du secteur des écoles associatives.

Fort du soutien de plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, le conseil d'administration a constitué un plan de rééquilibrage visant à sécuriser la trésorerie à court terme, afin de garantir la continuité du service rendu aux habitants et la pérennité des emplois locaux, stabiliser durablement le modèle économique du pôle École et préserver un service culturel, éducatif et social essentiel dans un quartier classé QPV, en cohérence avec le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique et les besoins du territoire.

Un appui ponctuel, sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € a été soumis en octobre dernier. Celle-ci vise à sécuriser la transition engagée du modèle économique du pôle École, à restaurer une marge de sécurité financière suffisante, et à garantir la continuité de l'offre culturelle et éducative durant la période de transformation.

Le 28 novembre 2025, cette demande de subvention exceptionnelle dans le contexte du plan de rééquilibrage a été présenté à Mr Chassaubéné, élu en charge de la culture. Lors de cette rencontre, Mr Chassaubéné a également évoqué la possibilité de mobiliser la réserve du maire pour un soutien anticipé dès le début de l'année 2026.

Lors de l'Assemblée générale de notre association, qui s'est tenue le 14 décembre 2025, M. Chassaubéné était présent et est intervenu publiquement devant les adhérents, les enseignants, les partenaires et les élus présents.

À cette occasion, et au regard des difficultés financières traversées par l'association, un engagement oral a été exprimé publiquement, indiquant que la Ville accompagnerait l'école

de musique dans sa phase de relance, notamment par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €, à soumettre au conseil municipal.

Cette intervention a été faite en séance publique, devant plus d'une centaine de personnes, et a été comprise comme un engagement de principe de la collectivité à accompagner l'association dans une période critique pour la poursuite de ses missions culturelles et éducatives sur le territoire.

Or, à ce jour, nous constatons que cette subvention exceptionnelle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, qui constitue semble-t-il la dernière possibilité avant la période électorale. Par ailleurs mon courriel du 7 janvier à Mr Chassaubéné visant à m'informer sur l'avancement de mobilisation de la réserve du maire et de l'inscription de la demande de subvention exceptionnelle au conseil municipal du 26 janvier est resté sans réponse à ce jour.

Cette absence d'inscription place aujourd'hui l'association dans une situation d'incompréhension et de grande fragilité, alors même que l'association a tenu ses engagements avec des actions internes impactantes destiné à sécuriser la continuité d'activité : >5000 € d'économies structurelles, > 1500 € de recettes nouvelles, un apport associatif exceptionnel de la présidente et de la trésorière à hauteur de 8 000 €, et un renoncement de la directrice à une partie de son salaire, destiné à sécuriser la continuité d'activité.

Par le présent courrier, nous souhaitons donc :

- attirer officiellement l'attention de la Ville sur l'écart constaté entre l'engagement public exprimé et son absence de traduction à ce stade,
- et demander une clarification formelle sur la position de la collectivité concernant l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

Au regard de l'urgence de la situation financière de l'association, nous sollicitons une réponse écrite rapide, ou à défaut une prise de position publique lors du prochain conseil municipal.

Notre démarche ne s'inscrit dans aucune polémique politique. Elle vise uniquement à permettre à l'association de disposer d'une visibilité claire et sincère sur le soutien que la Ville entend, ou non, lui apporter, afin de pouvoir assumer pleinement nos responsabilités vis-à-vis des salariés, des élèves, des familles et des partenaires.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur l'Élu, l'expression de nos salutations respectueuses.

Nadège Goutagny,
Présidente de l'association
Pour le Conseil d'administration de l'école de musique de Solaure



Goutagny